

Parc solaire photovoltaïque à Etrechy

Description de l'initiative / Le besoin auquel elle répond

En 2018, le président de la CC Entre Juine et Renarde (CCEJR) souhaite développer le potentiel solaire photovoltaïque sur le toit de son nouveau siège. Ce site situé à Etrechy est voisin d'une friche agricole de 8 ha. La CC souhaite y développer l'exploitation photovoltaïque au sol. Le terrain ne trouvant pas de porteurs de projets capable de limiter l'imperméabilisation du terrain, la CCEJR acquiert le terrain en 2018 et lance les études de faisabilité, d'ordre patrimoniale, écologique et biologique du site. Le montage du projet est multi-partenaire entre la CCEJR, Energie Partagée, et la SEM SIPeNR permettant de créer la SAS EnR Juine et Renarde détenue respectivement par chaque des parties comme suit : 25% la collectivité, 25% Energie Partagée, et 50% SEM SIPeNR. Les premiers travaux ont commencés à la suite de la délivrance du permis en juin 2021. Le projet a finalement été inauguré en **octobre 2023** avec une forte adhésion citoyenne d'une part grâce au principe des parts sociales que ces derniers peuvent acquérir sur le projet, d'autre part avec le éco-paturage, comprenant 30 moutons et 3 ruches, développé sur la parcelle à des fins pédagogique pour les écoliers et les habitants d'Etrechy. Le projet contribue également au PCAET de la CC tendant vers l'objectif de +35 GWh/an de production EnR d'ici 2026 par rapport à 2015. Cette exploitation de 5,5 ha devrait produire cette année 5 000 MWh/an soit la consommation de 1000 ménages, ce qui représente 10% de l'interco environ.

Freins rencontrés dans la mise en place de l'initiative

- La ferme photovoltaïque n'était pas un projet prioritaire sur la parcelle il a fallu faire un travail de compromis en terme de préservation de la perméabilité des sols.
- Les résultats des études environnementales ont conduit à des compromis : exploitation sur 5 ha de la parcelle (au lieu de 8, afin de conserver 3 ha de compensation), tonte différée, etc.
- Le corps des architectes (ABF) avait émis un avis défavorable mais non restrictif pour un domaine patrimoniale à 50 mètres du site
- Résistance de certains administrés et difficultés à faire émerger un groupement citoyen

Leviers utilisés pour la mise en place de l'initiative (outils, acteurs)

- Lauréat de l'AAP FITEC (transition énergie-climat), permettant subvention à l'achat du terrain à hauteur de 30%
- Les entreprises locales pour observer des retombés positives immédiates
- Suivi écologique conjugué à des activités d'actions pédagogiques

Conditions de réussite de l'initiative

- Pas d'autoconsommation : l'énergie produite est vendue à 100%, notamment à Fraîcheur de Paris et au réseau de froid parisien
- Niveau d'ingénierie faible
- Nécessite du temps
- Réduction des risques
- Maîtrise du foncier
- Pas obligatoirement coûteux, cela dépend du montage de partenaires.
- Maîtrise de sa SAS projet

Dans quelle mesure l'initiative est exemplaire en matière de mobilisation citoyenne ?

- Démarrage de l'enquête publique en février 2021 avec une dizaine de contribution ce qui a conduit à la délivrance d'un avis favorable de la commission d'enquête. 4 réunions publiques ont eu lieu dans la même temporalité.
- Projet financé à 100% avec des fonds publics et citoyens dont la SIPPAREC, la Caisse des Dépôts...
- Portage et investissement d'Energie Partagée qui permet d'amener les citoyens dans la gouvernance du projet avec le principe des parts sociales.

Liens avec les Objectifs de Développement Durable



Suivi pédagogique du projet par les écoles de la CC



Villes et collectivités durables



Production d'énergies propres locales



Mesures relatives à la lutte contre le changements climatiques



Croissance économique locale et soutenable



Consommation et production responsable